

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Convention de subvention entre l'Etat et la Ville de Villeneuve d'Ascq pour le projet Cartographie subjective et le projet Egalité/Inégalité

N° : VA_DEC2020_288

Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De contractualiser avec l'Etat pour une convention de subvention pour les projets d'intérêts généraux suivants : création de cartographie subjective de la ville de Villeneuve d'Ascq par les habitants du quartier Pont-de-Bois et le projet Egalité / Inégalités avec les jeunes du CAL pré ado du quartier Pont-de-Bois/Hôtel de ville et les enfants qui fréquentent la maison de quartier Jacques Brel pour participer à des actions culturelles et artistiques. Le coût total des projets est de 40 210 €. Le montant total de subvention est de 31 368 €.

Imputation comptable : 6288 314 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 30 juillet 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-176067A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 1 septembre 2020



COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ
BP 89
PLACE SALVADOR ALLENDE
59652 VILLENEUVE-D'ASCQ

Préfecture du Nord - Mission Politique de la Ville et Égalité des Chances

Référence dossier :

59591284 20 DS01 3259P04731 = 31 368,00 €
CV MEL VDA - Cartographie subjective de la ville - 591284

Affaire suivie par : Karine SAVIO – Tél : 07 84 22 26 81

BORDEREAU D'ENVOI

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, deux exemplaires du projet de convention de subvention, à retourner signés, à l'adresse en bas de page ci-dessous.

A ce stade le projet de convention n'est pas signé par l'administration. Il n'ouvre aucun droit à subvention. **Seul l'acte attributif définitif signé des deux parties et notifié au bénéficiaire constituera un droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».**

Vous en souhaitant bonne réception.



PREFET DU NORD

Préfecture du Nord - Mission Politique de la Ville et Égalité des Chances
Affaire suivie par Karine SAVIO – Tél : 07 84 22 26 81

CONVENTION DE SUBVENTION

Date de notification :

Référence dossier (à rappeler dans toute correspondance) :

59591284 20 DS01 3259P04731 = 31 368,00 €

CV MEL VDA - Cartographie subjective de la ville - 591284

- VU la loi de finances initiale pour 2020 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances
- VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- VU la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU le décret 2019-1416 du 20 décembre 2019 (art.5) portant organisation de la Direction générale des collectivités locales
- VU le dossier de demande de subvention déposé par l'organisme bénéficiaire

Pour les aides de minimis inférieures à 500 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux

- VU le règlement n° 360/2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

Pour les aides d'État supérieures ou égales à 500 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux

- VU la décision du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général

Entre l'Etat, représenté par le PREFET DU NORD,

et l'organisme,

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ,

BP 89 PLACE SALVADOR ALLENDE 59652 VILLENEUVE-D'ASCQ

représenté(e) par son représentant légal, Monsieur Gérard CAUDRON

En sa qualité de : Maire de la ville

Dûment habilité par la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et agissant en vertu de la décision VA_DEC2020_288 du 30/07/2020

N° SIRET : 215900093 00018

N° Tiers Chorus : 2100025642

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Article 1 : Objet et montant de la subvention

Au titre de l'exercice 2020, l'Etat, sur le programme budgétaire Politique de la ville, contribue financièrement pour un montant de 31 368,00 € au projet d'intérêt général suivant que le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre :

Action n° 1 - 2020 - 59 - Métropole Européenne de Lille - Cartographie subjective de la ville de Villeneuve d'Ascq par les habitants du quartier Pont-de-Bois - COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ : 18 240,00 €

-Depuis 2011, un partenariat entre La Ferme d'en Haut et la Maison de quartier Jacques Brel s'est développé. L'objectif d'ancrage territorial se réalise pas à pas. Il s'agit d'amener les habitants issus des quartiers Pont de Bois / Hôtel de Ville à créer leur propre carte de cartographie subjective de la ville de Villeneuve d'Ascq. Ce projet de géographie subjective est développé et initié par le collectif d'artistes Les Saprophytes. C'est donc créer avec les habitants une carte de la ville vue, vécue et ressentie. La vrai/fausse carte (imprimée à 3000 exemplaires) permettra de découvrir ou redécouvrir la ville sous un nouveau jour. Cette création se construit avec les habitants en plusieurs phases (questionnaire, atelier/rencontre avec l'équipe artistique : dessin, illustration, légende, écriture, puis restitution publique de la carte). Basé sur un partenariat entre artistes, médiateurs culturels et professionnels du développement social urbain, ce projet répond à l'objectif de dynamisation des quartiers Pont de Bois, Hôtel de Ville inscrit dans le Contrat ville de Villeneuve d'Ascq en direction de ces quartiers prioritaires du projet de renouvellement urbain « Ville nouvelle renouvelée ».

-Le collectif pluridisciplinaire Les Saprophytes : qui sont-ils ? Architectes, paysagistes, plasticiens, constructeurs, graphistes, les Saprophytes développent depuis 2007 des projets artistiques et politiques autour de préoccupations sociales, économiques et écologiques. Ils revendiquent une esthétique relationnelle qui met l'accent sur l'expérience sociale comme acte artistique et constructif fondateur. (au sein de région Haut de France mais aussi au niveau national) Pour Les Saprophytes, le processus de fabrication collective du projet est aussi important que sa forme finie. Cherchant les spécificités et les potentiels de chaque lieu, nos projets de micro-urbanisme, d'urbanisme concret se fauillent entre les échelles de territoire et s'expriment à travers différents types d'actions.

- Qu'est ce que la carte de géographie subjective ? Une carte subjective est une carte (type carte routière) réalisée par un groupe d'habitants avec l'aide d'une équipe d'artistes. Elle est ensuite imprimée et rendue publique dans les espaces de communication de la ville. Le travail de l'artiste questionne l'espace urbain et en particulier l'espace public. L'enjeu réel, c'est l'espace public et son rôle dans la société contemporaine d'espace partagé, vécu et imaginé en

commun. L'objectif est que les habitants des quartiers Pont-deBois et Hôtel de Ville créent une carte de géographie subjective de leur ville, à l'aube de son 50ème anniversaire. Cette carte reflète alors comment ils se l'approprient, comment ils la vivent par : des dessins, des récits, des illustrations, des anecdotes, un redécoupage géographique. Les habitants vont donc créer cette vraie fausse carte/objet avec l'équipe artistique, qui les guidera afin de réaliser le contenu et le graphisme. La ville est racontée, rêvée et cartographiée par ses habitants.

-Objectifs généraux de l'action :

-Favoriser l'accès à la culture des populations éloignées de l'offre : Créer la carte permet de sensibiliser un large public à une géographie sensible et inexacte, à partir de leurs émotions. Cette carte sera une vision à la fois personnelle et collective de la ville, qui ne se base pas sur des données réelles, mais sur les souvenirs, les anecdotes, les idées préconçues, les croyances. Une carte qui raconte, aux autres son quartier, son territoire, ses chemins. Tel est le projet mi-artistique mi-géographique de la carte de géographie subjective. Participer à cette création se résume à vivre une expérience. En effet, les habitants s'impliqueront dans la découverte de différents sens. Pour susciter cette envie de participation, la médiation en amont sera nécessaire. Pour les habitants, c'est l'occasion de développer leur curiosité vis-à-vis du travail de l'artiste, tout en l'amenant à former son propre regard critique sur un concept d'artiste. Les artistes aident à développer la créativité, l'imagination : par des mots, des images. L'artistique aide à mieux se connaître, à porter un regard plus curieux sur ce qui nous entoure. Il permet également de manifester ses sentiments et ses émotions. L'artiste et l'habitant s'enrichissent mutuellement, cela participe à leur construction. Il y a un rapport de confiance qui s'établit. La restitution de la carte avec et pour les habitants peut se dérouler, en s'appuyant sur un événement lié à la vie du quartier et de la maison de quartier, et également à la Ferme d'en Haut.

-Provoquer un « effet levier » sur le territoire et sa population en difficulté en lui redonnant une nouvelle attractivité, en favorisant le contact entre les habitants : le projet vise à inciter l'émergence d'autres projets culturels à travers la mise en réseau de tous les groupes et acteurs qui constituent la vie des quartiers.

-Structurer un partenariat entre différents acteurs : L'objectif est de consolider un partenariat entre acteurs sociaux-culturels en construisant ensemble une médiation autour de comment les habitants vivent leur ville. De plus, le projet va conforter une cohésion entre le service culturel et un certain nombre d'associations, de relais sociaux, et d'habitants du quartier ; notre but étant de rencontrer un maximum d'acteurs des quartiers Pont-de Bois, Hôtel de Ville.

Comment l'action va-t-elle se dérouler ? Rencontres et prospections : 1- Rencontre-Immersion : Rencontrer dans les quartiers, les relais sociaux (Ferme d'en Haut, Maison de quartier Jacques Brel) tels que les animateurs et les structures de proximité (centres sociaux etc.), les écoles primaires, les bailleurs sociaux afin de leur expliquer le projet. Mise au point du projet et élaboration du programme des ateliers.

2- Cycle d'ateliers avec les habitants : comprendre le territoire à travers leurs expériences et leurs vécus, rencontrer le territoire collectivement, représenter, cartographier; Préparation des ateliers en lien avec les structures partenaires; 12 demi-journées d'atelier sur l'espace public et à la maison de quartier (sur l'espace public pour recueillir des récits et en salle pour la production graphique); Déroulement des rencontres/ateliers en présence des médiateurs pour maintenir un contact de proximité. Les habitants réaliseront la carte. Discussions, esquisses, gribouillages, ratures, représentations, récits, débats seront au programme, afin d'élaborer petit à petit la carte subjective. 3-Produire une cartographie-édition et célébration: Compilation des données / travail d'édition et temps de célébration; Distribution d'un fly pour convier à participer à la restitution avec les artistes, lors d'un temps fort tout public aux journées du patrimoine en septembre 2020. Ce moment sera à construire avec les habitants : un parcours réel dans cette carte subjective ? Une visite détournée par des comédiens ? De plus, des affiches au format "decaux" (15 exemplaires) seront installées au sein de la ville.

Action n° 2 - 2020 - 59 - Métropole Européenne de Lille - Projet Egalité / Inégalités - COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ : 13 128,00 €

Il s'agit d'amener les jeunes du CAL pré ado du quartier Pont-de-Bois/Hôtel de ville et les enfants qui fréquentent la maison de quartier Jacques Brel à participer à des actions culturelles et artistiques portées par la compagnie Vaguement Compétitifs, en écho aux problématiques rencontrées par ces structures de terrain

Basé sur un partenariat entre artistes, médiateurs culturels et professionnels du développement social urbain, ce projet répond à l'objectif de dynamisation des quartiers Pont de Bois, Hôtel de Ville inscrit dans le Contrat ville de Villeneuve d'Ascq, en direction de ces quartiers prioritaires du projet de renouvellement urbain «Ville nouvelle renouvelée».

Les intervenants : la compagnie Vaguement Compétitifs porte des projets de création puisant dans le réel via un travail d'investigation. Cette démarche artistique se traduit par plusieurs axes structurants :

- un intérêt pour des « sujets de société », pouvant intéresser une partie importante de la population, en particulier les personnes fréquentant le moins les lieux de création artistique
- un positionnement artistique ouvert à la mobilisation d'un ou de plusieurs arts dans une logique «créateur et (r)assembleur artistique» -des collaborations avec la recherche scientifique et technique, mais aussi plus largement avec la société civile par la mise en œuvre de démarches d'enquête dans la constitution des matériaux de travail artistique : travail de terrain, entretiens, production et analyse de données
- une approche en partie participative du travail de création et une attention forte portée à la médiation des productions artistiques et l'exploration de nombreuses actions de médiation ou d'actions culturelles innovantes.

Depuis sa création, la compagnie s'est intéressée fortement à la question des inégalités sociales, en créant notamment un spectacle jeune public, "Pourquoi les riches (sont de plus en plus riches, et les pauvres de plus en plus pauvres)", lequel aborde la question des inégalités de parcours à destination de toutes et tous à partir de 10 ans. La diffusion de ce spectacle dans les Hauts-de-France et en France s'est accompagnée de très nombreuses interventions en action culturelle et éducation artistique et culturelle. Le projet se conçoit comme un parcours dans le dédale des inégalités, avec l'intention de mieux le connaître et d'en sortir.

La compagnie imagine 3 grandes étapes, lesquelles peuvent parfois se recouvrir : connaître, construire, inventer-agir.

Connaître : Nous proposons d'apporter dans un premier temps un certain nombre de connaissances sur les inégalités, à travers soit :

- la présentation du projet jeune public comme un lancement d'étape et non un aboutissement; - les interventions de Stéphane Gornikowski en amont ou aval de la diffusion
- les conférences ludiques et participatives "La crise, comment ça marche ? (en partenariat avec la compagnie les Tambours Battants) pour déconstruire un certain nombre de discours préconçus autour du fonctionnement de l'économie mondialisée. Au croisement entre la conférence gesticulée, du duo de clown et de l'atelier de pratique théâtrale, deux conférences sont proposées (fonctionnent séparément ou en complément l'une de l'autre) : "la production des richesses, comment ça marche (ou pas) ? ; "la répartition des richesses, comment ça marche (ou pas) ? -l'organisation d'une ou de plusieurs conférences d'expert.e.s comme Bernard Lahire, sociologue et récent auteur de « Enfances de classe » sur la construction des inégalités dès la prime enfance ; un.e spécialiste de travaux sur la parentalité.

Construire : La compagnie propose de contribuer à construire et renforcer à travers des ateliers de pratique la confiance en soi, les capacités, le «capital» des enfants et si possible des relations enfant/parents (ou référents) à travers :

- pour les plus jeunes, un atelier de type «fabrication de son blason», de ses armoiries, en mobilisant cette démarche pour travailler l'identification de son propre «capital» : pour cet atelier, la compagnie s'associera avec François Lewyllie, plasticien, afin de réaliser un "blason" totem avec des matériaux inédits. Chaque enfant pourra définir son capital symbolique, ce qui le caractérise grâce à son blason.

- pour les plus jeunes et/ou les pré-ados, un atelier de type philosophie pour réfléchir au thème de l'inégalité et poursuivre l'expression sur ce thème

- pour les pré-ados et éventuellement les plus jeunes, un travail de création de scénario de la web-série avec un scénariste professionnel, Julien Delmaire.

Pour cette catégorie d'âge, il reste à inventer des formes d'intervention:

- pour les pré-ados, un travail sur la prise de parole (écrite et orale) en pouvant travailler à la fois sur l'éloquence (atelier théâtral), l'écriture (ex : rap/slam) et la traduction de ces deux pratiques en un atelier du type « battle de courtoisie » ; Ex : ateliers d'éloquence ; animés par un.e comédien.ne, il permettra aux jeunes de travailler sur ce que chacun renvoie de lui-même et comment il le renvoie. Il permettra aux jeunes de se sentir plus à l'aise envers la caméra lors du projet final de la web série notamment. Par ailleurs, cet atelier permet de s'entraîner pour des oraux, des entretiens scolaires et/ou professionnels.

- pour les pré-ados, une possibilité d'interviews sur les inégalités . Pour ces deux catégories, nous proposons d'imaginer une mobilité avec un déplacement géographique incluant une balade sociologique et peut-être un contenu de journée pensé en lien avec les jeunes intéressé.e.s : Paris ? Bruxelles ? Genève ?

Agir : La compagnie propose de travailler avec les deux groupes sur trois démarches de création/recherche préparant ou aboutissant à une forme artistique :

- une web série, tournée avec les jeunes volontaires à partir du travail de création scénaristique mené en amont

- pour les plus jeunes (CAL), un travail plastique de création d'espèces imaginaires d'animaux et de végétaux capables de «sauver le monde» (idée à préciser); un travail de recherche sur une future forme jeune public sur les inégalités en général.

- pour les pré-ados, un travail de recherche autour du football et des questions d'inégalités (liées aux origines, à la classe sociale, au genre). Ce projet permettra également de disposer, de la Ferme d'en Haut, équipement culturel de proximité, comme lieu ressource pour que se déroulent certains ateliers, mais également en venant, en tant que public, assister à des programmations en lien avec les thèmes abordés lors des ateliers.

Ces projets ont pour objectifs de :

2020 - 59 - Métropole Européenne de Lille - Cartographie subjective de la ville de Villeneuve d'Ascq par les habitants du quartier Pont-de-Bois - COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

- Créer la carte est un moyen d'expression : La rencontre/atelier avec l'équipe artistique est facteur de lien social, de réinsertion, de lutte contre l'isolement et de discrimination. Le projet s'adresse à tous, dès 6 ans.

- Favoriser l'imagination, développer la créativité, à la fois en termes de sensibilisation à l'art contemporain (concept de la carte sensible), par la médiation mais également avec la participation active via l'intervention directe de la création de la carte (art graphique).

-S'adresser à un public qui ne fréquente pas spontanément les lieux culturels et créer une dynamique de groupe, au travers d'un projet culturel dans lequel les habitants sont eux-mêmes acteurs, l'investissement dans la vie du quartier génère du lien mais aussi une réflexion sur la notion du vivre ensemble. C'est donc aller à la rencontre des publics peu familiers aux arts visuels et élargir l'accès aux œuvres qui ne sont pas systématiquement présentées dans des lieux qui leur sont dédiées, de toucher un public pluriel et de favoriser la circulation des publics d'une structure.

-Fréquentation des structures relais, fréquentation culturelle.

-Éveiller la curiosité pour les programmations des lieux culturels : accompagnement du public lié au projet et suivi de leurs fréquentations aux programmations ultérieures de La Ferme d'en Haut. Le projet de la carte sensible est un projet de médiation culturelle qui s'inscrit dans les objectifs de la Politique culturelle de la Ville de Villeneuve d'Ascq (rencontres avec le champ artistique, organisation de manifestations culturelles et populaires dans les quartiers de la Ville ...) et qui répond à l'objectifs de dynamisation de la vie du quartier Pont de Bois, Hôtel de Ville et Résidence portés par le contrat ville tel que le projet de renouvellement urbain.

2020 - 59 - Métropole Européenne de Lille - Projet Egalité / Inégalités - COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

-encourager la mobilité des jeunes via des sorties culturelles

-favoriser la rencontre

-échanger avec une équipe artistique : artiste, créateur et professionnel de la culture

-fréquenter des lieux culturels

-favoriser la pratique de l'oral, permettant de s'exprimer sur une esthétique et pouvoir donner un avis critique, permettant d'avoir une réflexion sur un sujet de société et de respecter l'avis d'autrui

Pour réaliser ces projets, les moyens suivants seront mis en œuvre :

2020 - 59 - Métropole Européenne de Lille - Cartographie subjective de la ville de Villeneuve d'Ascq par les habitants du quartier Pont-de-Bois - COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Le collectif Les Saprophytes (2 membres du collectif, qui sont architectes), un médiateur et/ou responsable de la Ferme d'en Haut, un médiateur/ responsable de la maison de quartier Jacques Brel.

Les moyens matériels : la maison de quartier Jacques Brel (lieu central pour y mener les ateliers, notamment les ateliers de graphismes, dessins...) La place Léon Blum pour "des stands/ateliers" en extérieur et favoriser, la dynamique de balade pour que des récits, anecdotes soient confiés. Éventuellement, la Ferme d'en Haut, lieu de restitution, de temps fort pour valoriser la carte.

2020 - 59 - Métropole Européenne de Lille - Projet Egalité / Inégalités - COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Les intervenants de la compagnie Vaguement Compétitifs, un référent au CAL pré ado, et un référent à la maison de Quartier et la médiatrice de la Ferme d'en Haut.

Descriptif synthétique des moyens matériels : Les locaux des structures : le CAL pré ado et la maison de Quartier Jacques Brel, et en complément, la Ferme d'en Haut.

Article 2 : Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de l'Etat s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

Article 3 : Imputation budgétaire et comptable

La subvention est imputée sur les crédits du programme budgétaire Politique de la ville (147).

Domaine fonctionnel : 0147-01-10

Code activité : 014701010101

Groupe marchandise : 10.03.01

L'ordonnateur de la dépense est le PREFET DU NORD.

Votre interlocuteur, service prescripteur, est : Préfecture du Nord - Mission Politique de la Ville et Égalité des Chances

Le comptable assignataire est le directeur des finances publiques :

82 AV KENNEDY B.P. 70689

59033 LILLE CEDEX

Article 4 : Modalités de versement

La subvention sera versée en totalité dans le mois suivant sa notification sur le compte :

IBAN : FR483000100468D5970000000060

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 5 : Détermination du montant de la subvention

Le montant de la subvention a été déterminé au vu du budget prévisionnel établi par l'organisme dans son dossier de demande de subvention. Le financement n'excède pas la différence entre les charges directes et indirectes et les recettes engendrées par la mise en œuvre de l'action.

Les coûts totaux estimés éligibles sont de :

Action n° 1 : 2020 - 59 - Métropole Européenne de Lille - Cartographie subjective de la ville de Villeneuve d'Ascq par les habitants du quartier Pont-de-Bois - COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 26 900,00 €

Action n° 2 : 2020 - 59 - Métropole Européenne de Lille - Projet Egalité / Inégalités - COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 20 510,00 €

Article 6 : Délai de réalisation et de justification

Le programme d'actions doit être achevé au plus tard le **31 décembre 2020**. La subvention sera justifiée au plus tard le 30 juin 2021.

Article 7 : Compte-rendu financier

L'organisme devra produire lors de toute nouvelle demande de subvention ou, à défaut, au plus tard le 30 juin 2021, le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Tous les renseignements nécessaires pour effectuer une saisie en ligne sont disponibles sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires - onglet « Aides et Subventions » - rubrique « Les subventions de la politique de la ville » - onglet « Justifier une subvention ».

En cas de non production du compte rendu financier ou si le financement excède la différence entre les produits et les charges, les sommes non utilisées seront reversées au Trésor public.

Article 8 : Contrôle

L'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938 et l'article 112 de la loi du 31 décembre 1945 obligent toute association, société ou collectivité privée ou publique bénéficiant d'une subvention de l'Etat à *« fournir ses budgets et comptes au ministre qui accorde la subvention. Elle peut en outre être invitée à présenter les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile. Tout refus de communication entraînera la suppression de la subvention »*.

En conséquence, l'organisme s'engage à :

- faciliter tout contrôle, sur pièces ou sur place
- disposer d'une comptabilité analytique issue de la comptabilité générale
- mettre en place des outils fiables et réguliers d'enregistrement de l'activité permettant d'en rendre compte à tout moment

En cas de non-réalisation, de réalisation non conforme ou de refus de communication de comptes ou de pièces justificatives, la subvention sera reversée au Trésor Public.

Article 9 : Publicité

Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programmes, site internet...) doivent porter le logotype et la mention « avec le soutien » du ministère de la ville et du logement.

Le logo est téléchargeable sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires - onglet « Aides et Subventions » - rubrique « Les subventions de la politique de la ville » onglet « logo ».

Article 10 : Révision - Résiliation - Règlement des conflits

Toute proposition de modification des dispositions de la présente convention doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Seul un avenant pourra en modifier les termes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Le reversement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en deux exemplaires originaux

Attention :

Seule la convention signée des deux parties et dûment notifiée, ouvre droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Le 31 juillet 2020

Pour l'organisme bénéficiaire
Gérard CAUDRON
Le Maire,



Pour l'Etat